



# FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT  
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 43

Jean COUPE

N/Réf. : JC/nv/1820

**DATE** : 7 avril 1992

**OBJET** : Mauvais cheminement du câble d'une commande manuelle d'ouverture du secours.

**MATERIELS CONCERNES** : CAMPUS 2.

**TEXTE** :

Lors d'un essai de mesure de l'effort d'extraction de la commande manuelle d'ouverture du secours, les responsables constatent, que sous un effort de 11 daN, il est impossible d'obtenir l'ouverture du conteneur secours.

L'arrêt de l'essai et l'examen du matériel permettent de constater le mauvais cheminement du câble de la commande d'ouverture du secours.

Le sac CAMPUS 2 était utilisé sans déclencheur FXC 12000 et, lors du dernier pliage du secours, le plieur avait engagé l'extrémité du câble à l'intérieur du pontet de fixation de l'embout de la gaine de déclenchement du FXC 12000. De ce fait, le câble, coudé au niveau du pontet, ne pouvait s'aligner en direction des broches de verrouillage et résistait à la traction.

Pour éviter la répétition d'une telle erreur, le CTP demande que les pontets de fixation de l'embout de la gaine de déclenchement du FXC, soient déposés des sacs lorsque ces derniers ne sont pas équipés d'un déclencheur FXC.

**DECISION FEDERALE** : Application des directives CTP.

**DATE D'APPLICATION** : Dès réception de cette circulaire.

**DIFFUSION** :

Président FFP  
DTN  
Membres du CTP  
Directeurs Techniques  
Réparateurs de Parachutes  
Ministère de la Jeunesse et Sports  
Société Parachutes de France  
Para Mag - Les Hommes Volants